

Approvisionnement d'énergie

M. Roche: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les députés du Nouveau parti démocratique et du Crédit social de l'appui intelligent qu'ils ont donné à cette motion.

Des voix: Règlement!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI D'URGENCE DE 1979 SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE TENDANT À CONSERVER LES RÉSERVES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Gillespie: Que le bill C-42, tendant à prévoir un moyen de préserver les approvisionnements en énergie au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Avant la pause du dîner, monsieur l'Orateur, j'ai formulé le début de mes observations, mais mieux vaudrait-il sans doute que je répète ce que j'ai dit au sujet de l'instabilité de la situation en Iran. J'ai dit que l'Iran, qui figure au deuxième rang des membres de l'OPEP avec sa production de quelque six millions de barils de pétrole par jour, n'a rien livré aux clients de l'OPEP depuis la fin de décembre. Même si d'autres membres de l'OPEP ont tenté de suppléer en partie à ce manque de production, ils n'ont pas réussi entièrement; en fait, ils n'ont réussi qu'à moitié.

● (2010)

A cause de cela, la production mondiale de pétrole a baissé de 5 p. 100. Ces 5 p. 100 ne sont pas très loin du pourcentage de 7 p. 100 fixé par l'Agence internationale de l'énergie pour le déclenchement de son mécanisme d'urgence. Si les pays membres de l'AIE doivent réduire leur consommation de 7 p. 100 par rapport à l'année dernière, cela déclenchera le mécanisme en question et l'on mettra sur pied un système pour répartir les ressources entre les pays membres.

J'ai aussi déclaré que le Canada importait plus de pétrole qu'il n'en exportait et qu'il dépendait donc du pétrole importé pour satisfaire à ses besoins. Nous avons réussi à réduire l'écart de diverses façons, notamment grâce à la prolongation du pipe-line de Sarnia à Montréal, ce qui a fait baisser la

[L'Orateur suppléant (M. Ethier).]

quantité de pétrole que nous devons importer de 300,000 barils, puisque nos importations sont passées de 800,000 à 500,000 barils par jour. Par ailleurs, ce chiffre de 500,000 barils par jour indique que l'est du Canada et une partie du Québec comptent encore énormément sur le pétrole importé.

J'ai déclaré que Petro-Canada avait fait des démarches importantes pour obtenir de nouvelles sources de pétrole en concluant des ententes avec la Société nationale du Mexique et, comme les députés le savent, Petro-Canada a fait aussi bien d'autres choses pour réduire la mesure dans laquelle le Canada dépend du pétrole importé pour satisfaire à ses besoins. Je veux, bien sûr, parler des activités de Petro-Canada cette année, de son achat de Pacific Petroleum Ltd et de l'importance qu'elle a accordée aux huiles lourdes. Husky a aussi pris une initiative importante dans le domaine de l'exploitation des huiles lourdes depuis son acquisition par la Alberta Gas Trunk Line. L'acquisition de cette société par le Canada n'aurait jamais eu lieu sans Petro-Canada.

J'ai dit pourquoi nous devons prendre des mesures dès maintenant vu l'instabilité de la situation mondiale en ce qui concerne le pétrole et vu qu'il est impossible de savoir si l'Iran pourra compenser la baisse de sa production. Nous ne pouvons pas non plus savoir comment les autres pays de l'OPEP réagiront à la crise actuelle ou quels autres événements pourraient se produire.

Quand nous avons interrompu le débat, monsieur l'Orateur, j'exposais les pouvoirs du nouvel office. Je signalais que les pouvoirs de répartition prévus par la mesure seraient invoqués par le gouverneur en conseil lorsqu'à son avis, à cause d'une pénurie de pétrole ou de la perturbation du marché pétrolier, la sécurité et le bien-être des Canadiens ou la stabilité économique du Canada sont touchés au point où il est dans l'intérêt national d'économiser nos approvisionnements en produits pétroliers.

Je voudrais maintenant traiter brièvement de quelques-unes des fonctions de l'Office. Si une urgence est déclarée, il appartiendrait à l'Office de mettre en œuvre le programme de répartition obligatoire afin de garantir un approvisionnement suffisant en produits pétroliers et la distribution équitable de cet approvisionnement. Voilà sur quoi porte la partie I du bill. Cette fonction comprendrait, notamment: la désignation des régions du Canada où le programme doit être mis en vigueur, s'il ne doit pas s'appliquer partout au Canada, la détermination des produits pétroliers à contrôler, la répartition systématique des produits contrôlés sur une base prioritaire, la création d'un système d'appel pour entendre les plaintes éventuelles.

Selon les plans déjà établis, il y a trois degrés de priorité: critique, service de santé, services de sécurité et production alimentaire, par exemple; essentiel, l'industrie manufacturière et la main-d'œuvre; et non-essentiel, les loisirs, par exemple.

La Chambre conviendra que le contrôle des prix est un élément essentiel de tout plan de répartition. L'Office sera, par conséquent, habilité à passer des règlements fixant le prix ou la gamme des prix de vente de tout produit contrôlé. De tels règlements, comme tous les autres règlements établis par l'Office, devront recevoir l'approbation du gouverneur en conseil.